

## ENTENTE POUR L'EMPRUNT D'UN ORDINATEUR PORTATIF

Le Conseil scolaire met à la disposition de ces élèves, des ordinateurs portatifs afin que tous les élèves aient accès égal à la technologie requise pour leurs travaux d'école.

Les élèves de la 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année et les élèves qui ont un PIP, ont accès à un ordinateur portatif personnel à être utilisé SEULEMENT dans l'école sans aucuns frais de location. Il est toutefois raisonnable de s'attendre à ce que l'élève (ou ses parents) assume un cout financier lorsque l'ordinateur est endommagé par faute de négligence de l'élève.

Les élèves qui désirent emprunter un ordinateur et le sortir de l'école (pour leurs travaux scolaires à la maison) peuvent le faire en payant un cout de location de 50 \$. Ce cout sera retourné à l'élève lorsque l'ordinateur est retourné à l'école sans aucun bris (autre que l'usure normale). Si le bris dépasse le montant du frais de location, l'élève (ou son parent) sera responsable d'en assumer les couts.

Avant de remettre un ordinateur portable à l'élève, l'école doit s'assurer que l'élève et son parent ont lu et signé le **formulaire DA-141C** Utilisation de matériel informatique.

Numéro de série de l'appareil : \_\_\_\_\_

J'atteste avoir reçu du Conseil scolaire du Nord-Ouest :

- 1 ordinateur portable
- 1 bloc d'alimentation électrique

Je m'engage à remettre cet équipement d'ici la fin de l'année scolaire 20\_\_-20\_\_.

J'ai lu et j'accepte les conditions d'emprunt comme stipulé dans la **DA 140** : Utilisation de matériel informatique.

Veuillez indiquer ci-dessous les défauts de la machine avant de signer (avec les initiales de l'employé du CSNO).

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_